

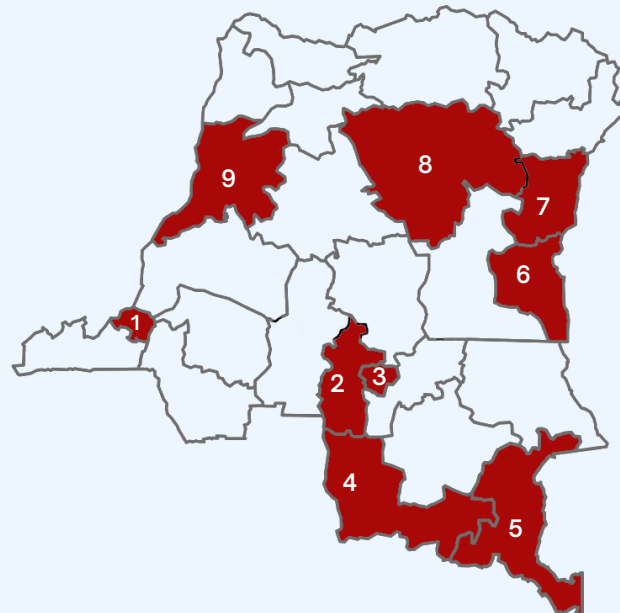
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 11
3 – 9 OCTOBRE 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

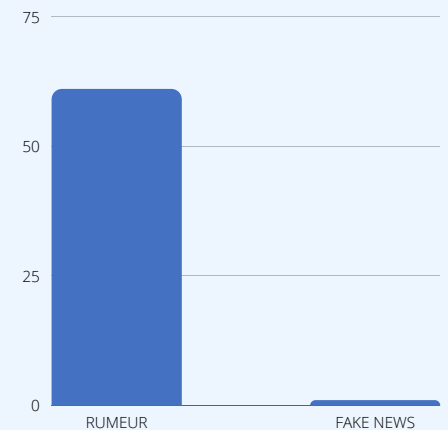


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



La majorité de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 61 et 1 fausse information.



Rumeur #1

Récoltée en Equateur

Les nouveautés de la nouvelle loi électorale sur le mode de scrutin électronique ou semi-électronique violent le caractère secret des votes, qui crée une possibilité de manipulation matérielle des votes.



Discussion communautaire

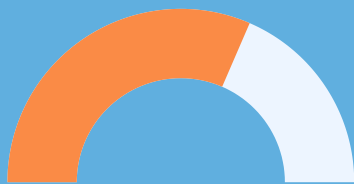
RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Le mode de scrutin électronique ou semi-électronique ne viole pas le secret de vote, car la machine est installée dans l'isoloir où l'électeur procède au vote individuel. La machine y imprime le bulletin dont le votant reprend pour aller mettre dans l'urne devant témoins et observateurs », explique Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI.

L'autre inquiétude peut provenir du fait que les personnes âgées et celles ne sachant pas manipuler la machine se font assister. Cependant, il est à noter qu'ils se font assister par une personne de leur choix, comme le préconise la loi électorale. Ainsi, lorsqu'on se fait assister par une personne de son choix, la possibilité de voir son vote manipulé est moindre.

L'article 58 de la loi n° 17/013 du 24 décembre 2017 modifiant et complétant la loi n° 06/006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, dispose que : « l'électeur qui se trouve dans l'impossibilité d'effectuer seul l'opération de vote a le droit de se faire assister par toute personne de son choix ayant la qualité d'électeur ». Le dernier alinéa de l'article ajoute que : « tout électeur qui aura porté assistance à un autre électeur ne peut communiquer le choix fait par ce dernier ». Divulguer le choix de vote de la personne assistée est donc une infraction. Cette disposition précise le caractère secret du vote.

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN



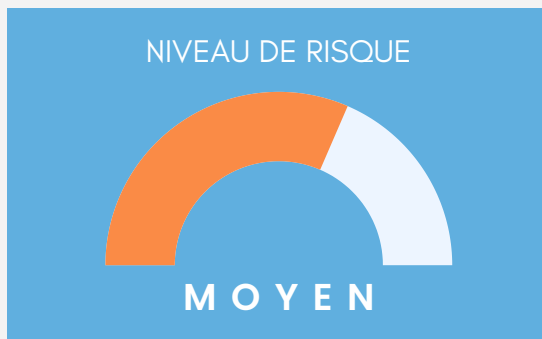
Rumeur #2

Récoltée au Kasai-Central

“ Pour les prochaines élections, nous n’irons pas nous faire enrôler loin de notre village comme les autres fois. Que la CENI installe aussi un centre d’enrôlement dans notre village.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« L’un des objectifs de la cartographie réalisée au mois de juillet dernier, c’est, entre autres, de parvenir à rapprocher géographiquement les électeurs des centres d’inscriptions et, par ricochet, des bureaux de vote. Les chefs locaux devraient proposer des nouveaux lieux d’inscription. Cela doit également se réaliser dans le respect des procédures de manière à considérer la distance minimum entre les bureaux d’inscriptions », indique Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI, contacté par notre équipe.



Rumeur #3

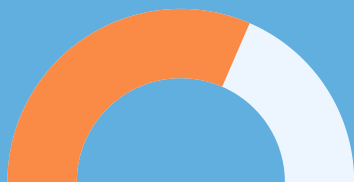
Récoltée en Equateur

“ La démocratie ne se résume pas à la tenue d'élections, elle exige que chacun y compris le gouvernement et le parti au pouvoir respecte l'état de droit. Donc la CENI doit fournir des informations sur le processus électoral pour des élections crédibles.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



M O Y E N

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« L'une des stratégies de sensibilisation de la CENI est de communiquer avec toutes les parties prenantes et de fournir toutes les informations à chaque opération électorale. Non seulement les cadres de concertation se font à tout le niveau, mais aussi le message passe par la publicité », détaille un membre de l'unité chargée de la sensibilisation à la CENI.

L'accès à la bonne information pendant le processus électoral est un droit pour les citoyens en général et les électeurs en particulier. Le fait d'avoir accès à la bonne information non seulement de la part de la CENI, mais de tout autre acteur impliqué dans le processus électoral, tel que les médias, instaure un climat de confiance et permet aux citoyens de participer au processus électoral, d'opérer un choix réfléchi au moment opportun ainsi que de maintenir un climat apaisé.

Bien qu'il reste des défis à relever pour atteindre tout le monde avec des informations précises et pertinentes sur les élections et le processus électoral, les médias locaux, la société civile et les autres partenaires impliqués dans le processus électoral jouent également un rôle important en soutenant et en complétant le travail de la CENI en matière d'éducation électorale. Il est essentiel de répondre aux rumeurs, à la désinformation et aux discours de haine au milieu d'un trop-plein d'informations (notamment sur les médias sociaux) pour fournir aux citoyens les informations dont ils ont besoin pour participer activement au processus électoral et prendre des décisions éclairées. Il est donc important que les citoyens s'informent auprès de sources crédibles telles que la CENI et que tous les partis politiques (au pouvoir et dans l'opposition) respectent les lois et les règles relatives à la conduite des élections. Cela inclut la fourniture d'informations précises à leurs partisans et la lutte contre la diffusion de fausses nouvelles, de rumeurs et de désinformation sur les élections.



Rumeur #4

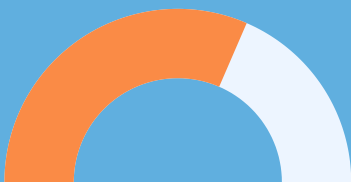
Récoltée au Haut-Katanga

La société civile sensibilise la population à organiser la marche pour lutter contre le vote électronique ou semi-électronique et dénoncer les entrées frauduleuses des kits électoraux.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Ce qui a été dit la fois passée, c'était une confusion. La population ne savait pas distinguer un kit électoral de à ce qu'il y avait à l'intérieur des valises qui sont entrées par Kasumbalesa (au Haut Katanga, ndlr). Il y avait un monsieur, en provenance de l'étranger, qui revenait avec ses micros. C'étaient des micros-conférences pouvant interpréter plusieurs langues au cours d'une conférence. Moi-même, j'étais présent en compagnie des services de sécurité. Nous avons vérifié toutes ses valises. C'est vrai que c'étaient des valises comme des kits électoraux, mais à l'intérieur, ce n'étaient pas des kits électoraux, plutôt des micros pour des conférences », a relaté, mardi 11 octobre, Clément Mitonga, porte-parole du cadre de concertation de la société civile de Kasumbalesa à actualite.cd.

À propos du rassemblement contre le vote électronique ou semi-électronique, Mitonga a également déclaré que celle-ci n'aura plus lieu étant donné qu'ils ont reçu, auprès de la CENI, tous les éclaircissements possibles.

« La marche n'aura pas lieu parce que la CENI a déjà donné des précisions quant à ce qui concerne les élections de 2023. Je ne vois pas pourquoi la population devrait manifester en se basant sur ce que la CENI nous a fourni comme explication », a ajouté Clément Mitonga. Il est encourageant pour les citoyens de continuer à poser des questions à la CENI sur le processus électoral. Ceci est important pour tenir la CENI redevable de ses actions et démontre l'intérêt des citoyens pour une participation à un processus électoral libre, transparent et crédible. Il est également important que les citoyens continuent à s'engager auprès des organisations de la société civile locales impliquées dans le processus électoral afin de répondre à leurs besoins en matière d'information électorale et de plaider en leur faveur pour des réformes clés qui soutiendraient et renforceraient la conduite pacifique, inclusive et transparente des élections.



Rumeur #5

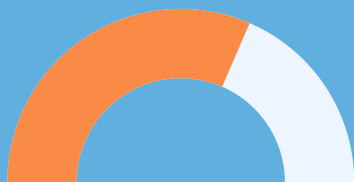
Récoltée au Haut-Katanga

” Si la loi Tshani exclut aux élections de 2023 Moïse Katumbi, les peuples du territoire de Kasenga ne voteront pas.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La proposition de loi modifiant et complétant la loi électorale n° 06/006 du 9 mars 2005 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée à ce jour par la loi n° 17/013 du 24 décembre 2017 communément appelée «Loi Tshiani», car initiée par Noël Tshiani, un des acteurs politiques congolais, a été déposée à l'Assemblée nationale, le 3 décembre 2021 par le député national Nsingi Pululu.

Cette proposition de loi veut notamment que l'accès à la présidence de la République soit uniquement réservé aux Congolais de père et de mère, de même que les fonctions législatives (député national ou sénateur).

Cependant, à ce jour, cette proposition de loi n'a jamais été alignée au calendrier de l'Assemblée nationale pour être débattue en commissions techniques puis en séance plénière. Lors de la session ordinaire de mars 2022, elle n'a pas figuré parmi les 22 propositions et projet de loi qui ont été traités. Il en est de même pour la session en cours de septembre 2022.

« L'histoire même la plus récente de notre pays nous démontre qu'il y a eu des Congolais de père et de mère qui ont participé à la ruine de notre pays », avait, pour sa part, affirmé le président Félix Tshisekedi au cours d'une émission à la Voix de l'Amérique (VOA), vendredi 25 septembre 2021.



Rumeur #6

Récoltée en Equateur

“ Nous croyons aux scrutins, car les Etats-Unis promettent de fournir une assistance supplémentaire pour la réussite du processus électoral de 2023.



Discussion communautaire



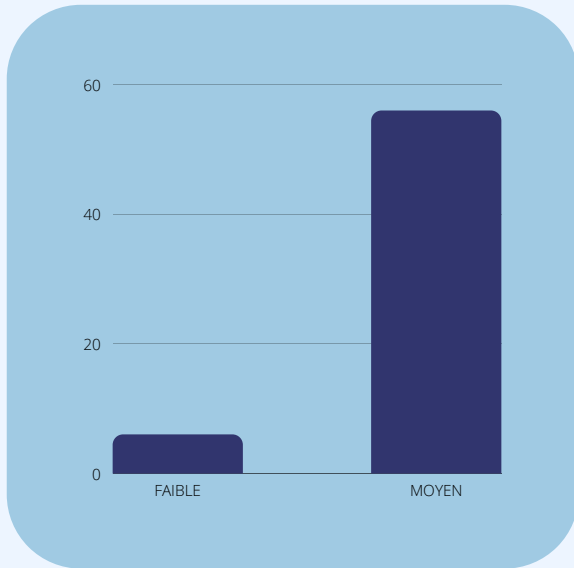
RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

L'organisation des élections est d'abord l'affaire des citoyens congolais : la responsabilité incombe au gouvernement congolais et à l'institution habilitée à organiser ces élections, à savoir la CENI. Alors que le gouvernement a jusqu'à présent soutenu la CENI avec l'allocation de fonds dédiés à l'organisation des élections, d'autres partenaires ont exprimé leur intérêt à soutenir les efforts du gouvernement et aider au financement du processus électoral. De son côté, la CENI n'a pas encore annoncé le budget pour l'ensemble du processus électoral. Néanmoins, un budget annuel a été élaboré. Il est estimé à 640 millions USD pour 2022. « Plus de 345 millions USD a déjà été versé par le gouvernement à la CENI depuis le début de l'année », selon le ministre des Finances qui a partagé cette information lors du conseil des ministres du vendredi 7 octobre.

Les États-Unis avaient annoncé un appui de 23 millions USD pour soutenir le processus électoral en RDC. « C'est dans le but de renforcer la transparence, le bon fonctionnement de l'organe électoral, d'améliorer la connaissance des citoyens sur le droit civique et électoral, permettre à la population de largement prendre part aux élections, aussi aider les communautés marginalisées à comprendre et participer aux démarches politiques », précisait un communiqué du département d'État américain.

ANALYSE

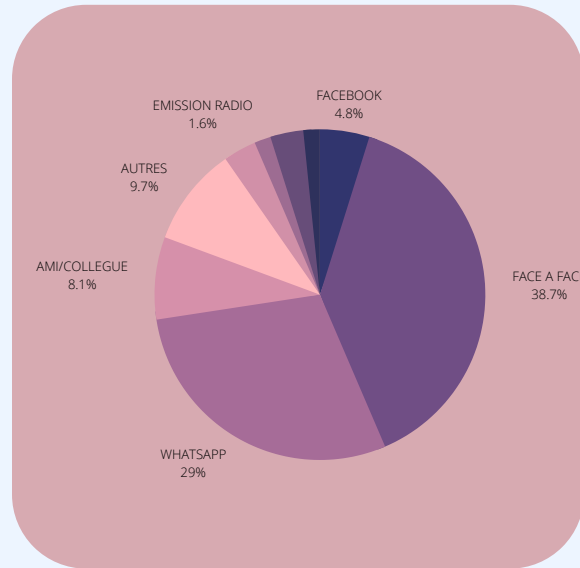
Niveau de risque



Du 03 au 09 octobre 2022, nous avons collecté 62 rumeurs dans 7 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. 21 proviennent en ligne sur médias sociaux et 41 proviennent de la collecte hors ligne, dont 1 de table ronde, 2 de meeting politique, 1 d'une émission radio et 37 de discussions communautaires.

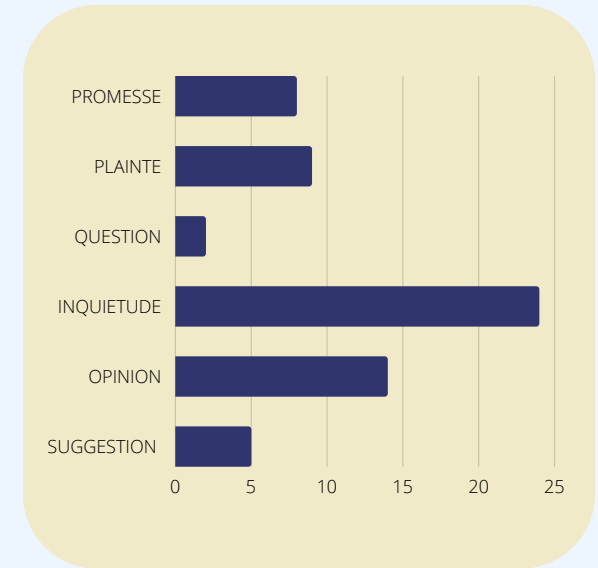
De ces rumeurs, 6 ont un niveau de risque faible et 56 un niveau moyen de risque. Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions en face à face ont été le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo, suivi de WhatsApp pour la collecte en ligne.

Type de Commentaire



24 feedbacks collectés pendant cette période reflètent l'inquiétude de la communauté concernant la tenue des élections, 14 opinions, 9 plaintes, 8 promesses, 5 suggestions et 2 questions.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 11

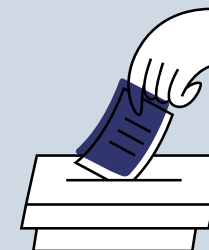
3 - 9 OCTOBRE 2022

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 14 Octobre 2022

